

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la-Renne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 27/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **11**
Nombre de conseillers en exercice : **11**
Date de convocation : **27 avril 2026**

Présidence : Laurent NAULOT, Maire.

Etaient présents :

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, FONTAINE Fanny, JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier

Absents représentés : ROUILLARD Céline pouvoir donné à LECLERE Romuald

Absents :

Secrétaire de séance : Madame DE LA FOURNIÈRE Mathilde

Membres présents..... 10
Absents représentés..... 1
Absents..... 0
Votants..... 11

Délibération 2026 05 10
Subventions aux associations communales

Monsieur le Maire, rappelle que les années précédentes une subvention de fonctionnement était versée aux associations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2026 aux associations, telles qu'énoncées ci-dessous :

Organisme / Association	Montant	Objet
Association Les Arts de la Renne	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées
Association Les petits écoliers de la Renne	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées

Association Comité des fêtes d'Autreville sur la Renne	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées
Association Valdelancourt en fête	200,00 €	Subvention de fonctionnement accordées

DÉCIDE à l'unanimité d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget principal 2026. Subventions versées en 1 fois.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 mai 2026
Laurent NAULOT,
Maire.